

*Fonds de protection*

sûrement en dernière place dans l'ordre des priorités. Rien ne garantit qu'ils obtiendront quoi que ce soit. Je trouve donc très normal de prendre des mesures législatives pour protéger leur salaire.

Une nouvelle législation sur la faillite devrait prévoir un fonds spécial pour protéger les salaires et compenser les travailleurs des pertes subies à cause d'une faillite. Quand une entreprise ferme ses portes, la situation n'est pas toujours rose au travail à cause de la tension qui règne. Les employés n'arrivent pas à fournir un effort supplémentaire dans leur travail parce que leurs inquiétudes et leurs angoisses prennent le pas sur toute autre considération. Mais s'ils bénéficiaient d'une certaine protection salariale, ils pourraient peut-être consacrer toutes leurs énergies à sauver l'entreprise.

Il existe en France et en Suède des régimes d'assurance-salaire qui ne coûtent pas très cher et qui fonctionnent très bien. Je crois que le Parlement aurait raison d'être fier s'il adoptait de tels régimes pour le Canada.

Les travailleurs ne sont pas très importants aux yeux de la loi au Canada. La législation sur la faillite a été adoptée en 1949, mais elle ne tenait pas compte des besoins des employés d'une entreprise qui a fait faillite.

Des usines importantes ont fermé leurs portes dans ma circonscription et nous attendons toujours que le gouvernement présente une mesure pour aider les travailleurs plus âgés. Les gens de 45 à 55 ans ont souvent du mal à se reclasser. Notre devoir, en tant que législateurs, est de nous occuper de la majorité, et il se trouve que la majorité des gens sont des travailleurs. Nos lois devraient donc les protéger. Et c'est ce que nous ferions si nous entérinions cette résolution dans la loi.

Cela fait des années que les néo-démocrates attendent une mesure de protection salariale. En 1980, un comité du Sénat a présenté une recommandation à cet effet. Mais là encore, cette recommandation est demeurée lettre morte. J'imagine qu'elle n'a pas eu de suite à cause de la prorogation du Parlement, et qu'elle n'était plus prioritaire lorsque le nouveau Parlement a été convoqué.

Encore une fois, je tiens à féliciter mon collègue pour avoir soulevé ce que je considère comme une question vraiment importante, une question qui devrait devenir prioritaire pour notre Parlement. Il ne serait pas bien difficile de promulguer très rapidement une loi qui protège les travailleurs. Il ne faudrait pas très longtemps pour obtenir à cet égard l'accord de tous les partis représentés à la Chambre. Il y a des choses sur lesquelles nous ne nous entendons pas, mais je crois que nous pourrions convenir d'adopter rapidement une loi de ce genre. Nous ferions quelque chose pour la postérité car, pour la première fois en quarante ans, nous apporterions ce genre de modification. Ce ne serait pas bien difficile à réaliser, et la vie de nombreux travailleurs s'en trouverait améliorée.

En février 1987, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), a présenté un projet de loi visant à modifier l'ordre de priorité des créances de façon que les salaires des travailleurs soient protégés jusqu'à concurrence de 9 000 \$. Cette résolution propose la création d'un genre de caisse d'assurance nationale à laquelle cotiseraient tous les employeurs du Canada. Il ne leur en coûterait pas très cher et ce serait pour eux un excellent investissement. Quand les choses vont mal pour la compagnie, les employés sont plus productifs s'ils savent qu'ils sont assurés.

J'ai lu dans les journaux canadiens des éditoriaux qui attireraient l'attention sur le caractère désuet de nos lois en matière de faillite et sur l'importance de protéger les employés. On n'a cependant pas encore présenté de mesure législative visant à corriger la situation. On aurait pourtant dû le faire depuis longtemps, selon moi.

Je ne crois pas que les employeurs s'opposeraient beaucoup à une proposition du genre. Compte tenu des hauts et des bas du monde des affaires au Canada depuis dix ans, les employeurs se rendent bien compte des risques qu'ils prennent. Il importe qu'ils soient en mesure de protéger leurs employés. De même, les employeurs peuvent être assez francs avec leurs employés au sujet des risques qu'ils prennent s'ils savent qu'il y a une sécurité. Il serait ainsi plus facile de bâtir un esprit d'équipe, ce qui est souvent important, notamment dans les petites entreprises.

Non seulement cette loi aiderait les employés, mais elle renforcerait l'idée que les gens sont importants, qu'on ne les traite pas comme des denrées que l'on peut mettre de côté lorsque la société fait faillite. Nous dirions ainsi que notre politique respecte les gens qui travaillent et aussi la dignité du travail. Nous estimons qu'une telle attitude est importante.

Je vois dans cette résolution quelque chose qui aurait protégé beaucoup de personnes de ma circonscription. J'espère que nous ne nous arrêterons pas à la faillite, mais que nous envisagerons aussi des programmes d'aide applicables lors de la fermeture d'usines. Plusieurs usines de ma circonscription, dont Firestone et une autre dernièrement, ont fermé leurs portes. Je doute que les travailleurs soient indemnisés. Quand Canada Packers a fermé ses portes, à Winnipeg, les travailleurs n'ont pas touché d'indemnité de cessation d'emploi. On fait comme si ces derniers n'étaient pas importants, mais cette attitude n'est pas canadienne. Nous avons plutôt, comme valeur, de traiter les gens dignement. Voilà pourquoi il faut s'assurer que lorsque des travailleurs perdent leur emploi sans qu'ils y soient pour quelque chose, ils puissent subsister.

On voit très souvent des familles perdre leur maison, connaître la rupture et subir d'énormes pressions sociales. Voilà ce qui se produit quand on perd son emploi. Il faut trouver moyen de surmonter ces dangers, et la résolution du député constitue justement une tentative en ce sens.

Au nom du Nouveau parti démocratique, je signale que nous souscrirons volontiers à l'éventuelle mesure législative qui découlera de cette résolution. Ce serait un pas dans la bonne voie. Toutefois, je demande aux députés de nous appuyer quand il sera question des mesures concernant les indemnités de cessation d'emploi et les programmes d'adaptation des travailleurs plus âgés. Il s'impose de tenir compte de ces choses dans le cas des travailleurs qui se retrouvent au chômage du jour au lendemain.

Beaucoup de personnes dans ma circonscription ont cherché du travail, mais, comme elles sont plus âgées, personne n'a voulu les embaucher. Elles y ont donc renoncé et sont devenues dépendantes de la société. Nous ne voulons pas de cela pour des gens qui ont consacré de 30 à 35 années de leur vie active à la société.